

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU SAMEDI 20 JUIN 2020

SÉANCE DU SAMEDI 20 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le Samedi 20 Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 10 H 00 à la salle Léo Lagrange, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 18 Juin 2020, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La réunion s'est déroulée à huis clos.

Seules 12 personnes étaient autorisées à assister à la réunion :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- 3 représentants des forains,
- 7 personnes du public.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Sandrine VERON, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Murielle LAMIABLE, Dominique EVRARD, Léa GALLET, Francis GUCHE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Arnaud TEN, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Serge BONNAIRE (procuration à Mme Marie-Laurence BERQUEZ), Richard GUILBERT (procuration à M. Vincent MONBAILLY), Gisèle LAMBERT.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Elle remercie Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Guillaume THIRARD, ainsi que Messieurs Clément DASSANCE, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Omer et Laurent POIRET, Adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de Lumbres de leurs présences à cette séance.

1. Délibération n° 2020/34 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2020/35 – Organisation de la Ducasse

Il est rappelé à l'Assemblée que, lors de la réunion du Jeudi 04 Juin 2020, en raison de l'épidémie de la Covid-19, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas organiser la Ducasse le Dimanche 28 Juin 2020.

Cependant, depuis le 04 Juin dernier, des mesures de déconfinement de la deuxième phase sont entrées en vigueur. Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a détaillé dans une circulaire en date du 10 Juin 2020 le protocole sanitaire à mettre en place pour l'organisation des fêtes foraines.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Guillaume THIRARD, et celui des représentants des forains, le Conseil Municipal décide par 25 voix pour et 1 abstention l'organisation de la Ducasse le week-end du 28 Juin 2020. Les forains présents lors de la réunion devront signer une attestation les engageant à respecter le protocole sanitaire.

3. Délibération n° 2020/36 – Organisation de l'A.L.S.H.

Il est rappelé à l'Assemblée que, lors de la réunion du Jeudi 04 Juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de surseoir à toute décision quant à l'organisation de l'A.L.S.H. de Juillet/Août 2020 et demandé d'évaluer le nombre d'enfants dont les parents travaillent et qui n'auraient pas d'autre alternative de garde.

Après avoir recensé les familles susceptibles d'être intéressées, Madame le Maire propose que l'A.L.S.H. de Juillet/Août fonctionne dans les locaux de la Maison des Associations, les salles Berger et Léo Lagrange, la salle du Stade Jean Lebas et l'Ecole Roger Salengro.

Cet Accueil de Loisirs sera réservé exclusivement aux enfants Lumbrois de 6 à 12 ans dont les parents travaillent et qui n'ont pas d'autre moyen de garde de leurs enfants.

Il sera ouvert **du 15 Juillet au 07 Août 2020** tous les jours de la semaine **de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00** sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer dans la cantine de l'Ecole Roger Salengro ou dans la Salle Léo Lagrange.

L'effectif prévu est de **50 enfants**.

Ce Centre sera encadré par une directrice, un directeur adjoint et un nombre d'animateurs correspondant au nombre imposé par le protocole sanitaire, soit 11 à ce jour.

Les animateurs seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, à savoir :

- Pour les animateurs non diplômés : sur la base du SMIC ;
- Pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : SMIC + 5 %,
- Pour les animateurs diplômés BAFA : SMIC + 10 %,
- Pour le directeur adjoint BAFA : SMIC +20 %.

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin de l'Accueil de Loisirs seront payées au taux journalier.

La participation aux frais de fonctionnement demandée aux familles est la suivante :

Semaines	Pour 1 enfant		Par enfant supplémentaire		Repas par jour
	QF < 617	QF au-delà de 617	QF < 617	QF au-delà de 617	
Du 15 au 17 juillet 2020	21 € - notification CAF	21 €	21 € - notification CAF	21 €	3,00 €
Du 20 au 24 juillet 2020	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €
Du 27 au 31 juillet 2020	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €
Du 03 au 07 août 2020	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €

Adoption, à l'unanimité, des propositions de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2020.

4. Délibération n° 2020/37 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal adoptent, par 20 voix pour et 6 voix contre, le compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 04 Juin 2020.

Le groupe d'opposition demande que soit rajouté à ce dernier les remarques suivantes :

- Page 7 : A la demande de l'opposition, 2 articles ont été modifiés (articles 18 et 20) ;
- Page 13 : *Remarque de l'opposition* : beaucoup de compétences municipales sont devenues intercommunales, le travail de la municipalité en a été simplifié et la majoration de 15 % à ces indemnités du fait que la Commune soit Chef-lieu de Canton ne nous semble pas nécessaire.
- Page 20 : L'opposition a demandé le détail des sommes notées en « divers » pour un montant de 262 660,58 €. Les documents leur ont été fournis.
- Page 22 : Question de l'opposition pour connaître le compte de gestion avant de le voter.
- Page 25 : Question de l'opposition sur la nécessité de remplacer certains véhicules de fonction municipaux.
- Page 26 : Question de l'opposition pour savoir si les enseignants avaient bien continué à être rémunérés.
- Page 27 : Question de l'opposition sur la date de départ des agents.
Un dépôt de gerbe aurait néanmoins lieu avec les élus.
- Page 28 : Question de l'opposition : pour savoir quelles avaient été les initiatives de la mairie non demandées par la Sous-Préfecture. *Réponse* : la lettre aux aînés, la commande et la distribution des masques, les colis des Restos du Cœur.

- Page 29 : Heure de levée de la séance : 21 h 18.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 10 h 55.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.